

# Commentaire sur le marché

L'équivalence boursière suisse devrait expirer à la fin du mois. Berne se voit parée d'un «plan B». Il faudra toutefois déployer de l'habileté diplomatique après la pause estivale pour éviter une brouille dans les relations bilatérales.



## GRAPHIQUE DE LA SEMAINE



Une nouvelle dose de politique monétaire accommodante, des taux en baisse, un dollar US faible et à cela, une bonne pincée d'incertitudes géopolitiques – voilà la recette pour un prix croissant de l'or. Le métal jaune a crû d'env. 100 dollars ces deux dernières semaines et a franchi avec dynamisme le seuil de résistance technique de 1'360 USD. A moyen terme, c'est un signal positif, mais à court terme, il devrait y avoir un moment de répit.



## GROS PLAN

### L'Autriche émet une obligation à 100 ans

L'agence fédérale des finances à Vienne profite du moment – c'est-à-dire des faibles taux – pour émettre un emprunt obligataire sur 100 ans. La première obligation «à 100 ans» en 2017 a été couronnée de succès. Le taux était de 2,1% à l'époque, or aujourd'hui, seulement 1,1%.

**Bruxelles tient le couteau par le manche....**: la Commission européenne est sérieuse – sans accord de dernière minute proprement dit, l'équivalence boursière expirera fin juin. La Bourse suisse ne serait alors plus jugée équivalente aux places boursières de la zone euro par l'Union européenne (UE). Et les participants au marché de l'UE ne pourraient alors plus négocier les actions suisses que dans les bourses européennes. A Bruxelles, on est d'avis que la Suisse joue le temps dans les négociations de l'accord cadre. Dans ce sens, le signal donné par les fonctionnaires de l'UE est à prendre comme un avertissement. Même l'échange de courriers avec Berne, apparemment cordial, ces derniers jours n'y a rien changé. Dans la capitale fédérale, on est pour l'instant dans une impasse car on a été un peu trop optimiste lorsqu'on avait certes approuvé par principe l'accord cadre du 7 juin, mais toutefois exigé un certain nombre de «clarifications». Les commissaires européens n'y ont en tout cas pas donné suite.

**...mais Berne a un «plan B»:** donc pas d'affolement pour autant, ni dans la politique suisse, ni à la Bourse suisse. Car en coulisses, le «plan B» est en préparation depuis six mois. Concrètement, les Suisses entendent inverser la situation et ne plus reconnaître de leur côté les places boursières étrangères qui proposent le négoce des titres d'entreprises suisses. Les actions suisses ne seraient alors négociées – ainsi le plan – plus que de manière «irrégulière» et «rare», «ad-hoc», et en tout cas de «manière peu systématique» dans l'UE. Selon l'article 23 de la directive MiFIR, l'obligation de négoce prévue par la Commission européenne deviendrait ainsi caduque dès la semaine prochaine et les actions suisses ne seraient plus négociées qu'à la Bourse suisse (SIX). Le volume de négoce pourrait même y augmenter et à court terme, la SIX sortirait même gagnante du discours sur l'équivalence boursière. En tout cas, on est paré: ces derniers mois, tous les clients auraient été contactés pour permettre une poursuite harmonieuse du négoce. Les premiers jours de négoce en juillet devraient déjà démontrer si le plan fonctionne comme prévu.

**Eté chaud, automne chaud?** Même si Berne sortait gagnante présumée de cet épisode des relations bilatérales, elle serait mal placée de se réjouir trop vite. Ainsi, le Parlement a déjà décidé de ne verser les nouvelles contributions de cohésion à certains Etats de l'UE que sur maintien de la reconnaissance de la Bourse. Une telle démarche ne serait pas sans déclencher de nouvelles réactions négatives à Bruxelles où l'on parle déjà en coulisses de nouvelles sanctions – toutes liées aux discussions relatives à l'accord cadre. Ces prochains mois, l'habileté diplomatique sera de mise. Pour conclure l'accord avec l'UE, il faut des progrès dans les pourparlers avec les syndicats, notamment en matière de protection des salaires. Sans ligne commune, ce ne sera plus la peine de se rendre de nouveau à Bruxelles après les vacances d'été. Les deux parties ont intérêt à éviter toute escalade dans la relation déjà tendue entre la Suisse et l'Union européenne.



## LE PROGRAMME

### Le sommet du pétrole suit le sommet du G20

Sur demande de la Russie, la rencontre du «cartel pétrolier» a été reporté après le sommet du G20 au Japon. A ce jour, les réductions agressives de la production par l'Arabie Saoudite n'avaient qu'un succès mitigé. La stratégie changera-t-elle à présent? Quoiqu'il en soit, le prix du pétrole devrait rester volatile.

Oliver Hackel, CFA  
Responsable Macro & Investment Strategy

**RAIFFEISEN**

## **Editeur**

Raiffeisen Suisse CIO Office  
Raiffeisenplatz  
9001 St-Gall  
[ciooffice@raiffeisen.ch](mailto:ciooffice@raiffeisen.ch)

## **Internet**

<https://www.raiffeisen.ch/placements>

## **Conseil**

Contactez votre conseiller ou votre Banque  
Raiffeisen locale:  
[www.raiffeisen.ch/web/ma+banque](http://www.raiffeisen.ch/web/ma+banque)

## **Autres publications**

Vous trouvez cette publication ainsi que d'autres publications Raiffeisen sous le lien ci-après:  
[www.raiffeisen.ch/rch/fr/clients-prives/placer/  
marches-opinions.html](http://www.raiffeisen.ch/rch/fr/clients-prives/placer/marches-opinions.html)

## **Mentions légales**

### **Ce document n'est pas une offre.**

Les contenus de cette publication sont fournis à titre d'information exclusivement. Ils ne constituent donc ni une offre au sens juridique, ni une incitation ou recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus d'émission au sens des art. 652a ou 1156 CO. L'intégralité des conditions déterminantes ainsi que le détail des risques inhérents à ce produit figurent dans les documents de vente correspondants juridiquement contraignants (par ex. le prospectus, le contrat de fonds). En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans cette publication est limitée. La présente publication n'a pas pour vocation de fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre ses décisions en matière d'investissement. Des investissements dans les placements décrits ici ne devraient être effectués que suite à un conseil à la clientèle et/ou à un examen minutieux des documents de vente obligatoires. Toute décision prise sur la base des présents documents l'est au seul risque de l'investisseur lui-même. Par ailleurs, nous vous prions de vous référer à la brochure «Risques particuliers dans le négoce de titres». La performance indiquée se base sur des données historiques ne permettant pas d'évaluer l'évolution présente ou future de la valeur. Les éventuelles commissions et coûts prélevés lors de l'émission et le rachat des parts n'ont pas été pris en considération dans le calcul des données de performance présentées.

### **Exclusion de responsabilité**

Raiffeisen Suisse fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse ne garantit pas l'actualité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication. Raiffeisen Suisse décline toute responsabilité liée aux pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de la présente publication ou des informations qu'elle contient, ou qui seraient en rapport avec sa distribution. Elle n'est surtout pas responsable des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers. Il appartient au client de s'informer des éventuelles conséquences fiscales. Selon l'Etat de résidence, les conséquences fiscales sont susceptibles de varier. Raiffeisen Suisse et les Banques Raiffeisen déclinent toute responsabilité des conséquences fiscales éventuelles découlant de tout achat de titres.

### **Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière**

La présente publication a été élaborée par Raiffeisen Suisse et n'est pas le résultat d'une analyse financière. Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent donc pas à la présente publication.

**RAIFFEISEN**